

**Ecart sensible Budget / Comptes
et commentaires divers**

		Comptes 2024	Budget 2024	Ecart
0210.3010.00	Salaires du personnel communal	130 825.50	101 254.00	29 571.50
0220.3010.00	Salaires du personnel communal	203 291.40	161 499.00	41 792.40
0220.3102.00	Imprimés et publication	25 121.90	15 000.00	10 121.90
0290.3140.00	Entretien des terres communales	14 007.50	-	14 007.50
0290.3144.01	Entretien des bâtiments Rue	54 557.84	25 000.00	29 557.84
0290.3144.03	Entretien des bâtiments Chapelle	27 947.90	13 500.00	14 447.90
3410.3144.00	Frais d'entretien du refuge et extérieurs	28 524.96	3 000.00	25 524.96
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales (RSG)	71 416.00	-	71 416.00
6150.3141.01	Entretien de l'éclairage des routes	20 901.26	12 000.00	8 901.26
6150.3141.03	Entretien des places	46 228.10	20 000.00	26 228.10
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	38 966.79	25 000.00	13 966.79
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values	228 235.60	65 000.00	163 235.60
9101.4023.00	Impôt sur les mutations	160 482.85	100 000.00	60 482.85
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	98 376.05	85 000.00	13 376.05
9610.4400.00	Intérêts des liquidités	8 712.33	-	8 712.33
	Total			66 481.42

Commentaire
Arrivée d'une nouvelle collaboratrice au service des finances
Rétribution d'une cheffe de projet mandatée pour le pilotage du COPIL Fusion
- communications liées à la Fusion (tous ménages) : env. 3'000.- - sponsoring Fondation PVR : env. 1'000.- - réédition brochure OT Romont : 1'000 supp. à 2023 - édition du journal Le Pavé : env. 3'000.-
Travaux sur les parquets communaux (exceptionnel)
- Travaux imprévus à l'école (plancher et stores) env. 14'000.- - Changement WC app. HVR : env. 2'500.- - Dégâts plancher château OTR : env. 3'000.- - Chaises salle des Remparts : env. 1'800.- - Vandalisme arrêts de bus : env. 10'000.-
- Pose moustiquaires
- Panne éclairage terrain : env. 4'000.- - Changement mobilier : env. 8'000.- - Douches : env. 2'500.- - Leasing appareils de tonte : env. 6'000.-
Attribution à la fonction 5790 (5790.3612.01), sur base des informations connues au moment de l'établissement du budget. Puis, dans le courant de l'exercice 2024, changement d'affectation pour la fonction 4210 à la suite des indications communiquées par le RSG.
<i>Pas d'impact sur le résultat du fonctionnement - il ne s'agit là que d'un transfert de charge d'un chapitre (fonction) à un autre.</i>
- Eclairage déchetterie Promasens : env. 1'300.- - Location nacelle : env. 1200.- - Accident Rte de Promasens : env. 3'000.-
- Bourg-refuge et grotte Promasens : env. 25'000.-
- Fuite Rue du Casino : env. 30'000.-
<u>Interpellation</u> : cet impôt spécial (extraordinaire), vient améliorer le résultat 2024 de CHF 163'335,60 par rapport au budget 2024
<u>Interpellation</u> : cet impôt spécial (extraordinaire), vient améliorer le résultat 2024 de CHF 60'482,85 par rapport au budget 2024
Nouvel emprunt (SUVA) contracté en 2024 - taux d'int. : 1,60% / an
Placement du surplus de liquidités, de manière à réduire le poids des intérêts passifs sur le résultat